
Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Quatrième session

Genève, 28 septembre-2 octobre 2015

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire *

**Activités menées aux fins de la réalisation de l'objectif
d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé
pour 2020 : nouvelles questions de politique générale et
autres sujets de préoccupation**

Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

Rapport du secrétariat

I. Introduction

1. Le secrétariat a l'honneur de diffuser un document rendant compte des activités demandées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques lors de ses précédentes sessions ainsi que des résumés des progrès accomplis s'agissant des nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation, tels que définis par la(les) organisation(s) chef(s) de file (voir annexe). Les nouvelles questions de politique générale recensées par la Conférence à ce jour sont les suivantes : peintures au plomb; substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques; nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et perturbateurs endocriniens. En outre, la question de la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs est considérée comme une autre question suscitant des préoccupations.

2. Aux termes du paragraphe 24 j) de la stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Conférence a notamment pour fonction d'appeler l'attention sur les nouvelles questions de politique générale au fur et à mesure qu'elles se présentent, de préconiser les mesures appropriées et de dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération.

3. L'Approche stratégique offre un cadre global sans pareil permettant de définir, de promouvoir et de favoriser les objectifs en matière de sécurité chimique. Les objectifs de l'Approche stratégique, s'agissant de la réduction des risques, des connaissances et des informations sont énoncés aux paragraphes 14 g) et 15 g) de la stratégie politique globale, respectivement, et consistent à veiller à ce que les questions existantes, nouvelles et émergentes constituant des sujets de préoccupation d'ordre mondial soient suffisamment traitées grâce à des mécanismes appropriés, à accélérer le rythme de la recherche scientifique portant sur l'identification et l'évaluation des effets des produits chimiques sur les êtres humains et l'environnement, y compris les questions émergentes, et à faire en sorte que des activités de recherche et de développement soient entreprises dans le domaine des technologies de contrôle des produits chimiques et dans celui du développement de solutions et de technologies de remplacement non chimiques.

* SAICM/ICCM.4/1.

4. Dans les résolutions II/4, II/5, III/2 et III/3 ainsi que dans l'orientation générale et les directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020, il est demandé que des mesures prioritaires soient prises concernant les nouvelles questions de politique générale et d'autres sujets de préoccupation.
5. L'attention est appelée sur les documents connexes suivants de la réunion :
 - a) Note du secrétariat concernant le projet de programme sur les substances chimiques incorporées (SAICM/ICCM.4/10);
 - b) Note du secrétariat concernant les orientations à l'intention des parties prenantes pour l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits (SAICM/ICCM.4/11);
 - c) Note du secrétariat concernant les éléments proposés d'un projet de résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés (SAICM/ICCM.4/12).
6. L'attention est également appelée sur les documents ci-après établis par les organisations participantes intéressées du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques qui fournissent des renseignements supplémentaires sur les progrès accomplis dans ces domaines et des projets de plan de travail tendant à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 :
 - a) Mise à jour sur les nouvelles questions de politique générale : les peintures au plomb (SAICM/ICCM.4/INF/14);
 - b) Mise à jour sur les nouvelles questions de politique générale : substances chimiques incorporées dans les produits (SAICM/ICCM.4/INF/16) et justification de la nécessité de connaître les produits chimiques incorporés aux produits et aux chaînes d'approvisionnement » (SAICM/ICCM.4/INF/17);
 - c) Mise à jour sur les nouvelles questions de politique générale : substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (SAICM/ICCM.4/INF/18);
 - d) Mise à jour sur les nouvelles questions de politique générale : nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés (SAICM/ICCM.4/INF/19);
 - e) Mise à jour sur les nouvelles questions de politique générale : perturbateurs endocriniens (SAICM/ICCM.4/INF/20);
 - f) Mise à jour concernant la gestion des composés chimiques perfluorés et le passage à des solutions de remplacement plus sûres (SAICM/ICCM.4/INF/21).

II. Mesures proposées

7. La Conférence souhaitera peut-être examiner les progrès faits en ce qui concerne les résolutions II/4 et II/5 ainsi que les résolutions III/2 et III/3, le cas échéant, et déterminer si les mesures demandées pour chacune des questions ont été convenablement mises en œuvre.
8. Par ailleurs, la Conférence souhaitera peut-être prendre note avec satisfaction des activités entreprises et des progrès accomplis par les organisations chefs de file en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale ainsi que la gestion des produits chimiques perfluorés et le passage à des solutions de remplacement plus sûres.
9. La Conférence souhaitera peut-être également adopter des décisions concernant les points suivants :
 - a) Projet de programme sur les substances chimiques incorporées (voir SAICM/ICCM.4/10);
 - b) Orientations à l'intention des parties prenantes pour l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits (voir SAICM/ICCM.4/11);
 - c) Éléments proposés d'un projet de résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés (SAICM/ICCM.4/12).
10. La Conférence souhaitera peut-être aussi, au moyen de la résolution qui devrait être conçue au titre du point 5 a) de l'ordre du jour, encourager la poursuite et le développement des efforts en matière de réduction des risques et d'échange d'informations afin qu'une plus grande attention soit prêtée aux nouvelles questions de politique générale ainsi qu'à d'autres sujets de préoccupation, que des informations sur les meilleures pratiques soient échangées et que la coordination soit renforcée

ainsi que la collaboration et la coopération entre parties prenantes s'intéressant aux nouvelles questions de politique générale et à d'autres sujets de préoccupation.

Annexe

I. Généralités

1. Dans sa résolution III/2, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a demandé au secrétariat de faire rapport sur les progrès accomplis concernant les travaux sur les nouvelles questions de politique générale.
2. Les organisations intergouvernementales ci-après ont dirigé comme suit les travaux portant sur les nouvelles questions de politique générale :
 - a) Peintures au plomb : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation mondiale de la Santé par l'entremise de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb;
 - b) Substances chimiques incorporées dans les produits : PNUE;
 - c) Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI);
 - d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
 - e) Perturbateurs endocriniens : OCDE, PNUE et OMS.
3. De plus, l'OCDE et le PNUE jouent le rôle de chefs de file en ce qui concerne la gestion des composés perfluorés et du passage à des substances de remplacement plus sûres par l'entremise du Groupe mondial sur les composés perfluorés, comme cela est demandé dans la résolution III/3.
4. Les travaux concernant les nouvelles questions de politique générale et d'autres sujets de préoccupation se sont déroulés durant la période intersessions après la troisième session de la Conférence et des mises à jour ont été régulièrement fournies aux réunions régionales de l'Approche stratégique ainsi qu'à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

II. Mesures demandées par la Conférence à sa troisième session et résumé des progrès accomplis

5. Dans sa résolution III/2, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a demandé que des mesures spécifiques soient prises pour chacune des nouvelles questions de politique générale recensées dans la résolution. Les progrès accomplis en ce qui concerne les questions de politique générale recensées dans la résolution ainsi que la gestion des composés perfluorés et le passage à des solutions de remplacement plus sûres, comme cela est demandé dans la résolution III/3, sont résumés dans la présente section.

A. Peintures au plomb

6. S'agissant des peintures au plomb, dans sa résolution III/2, la Conférence des Parties :
 - a) A encouragé toutes les parties prenantes à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et à fournir, dans la mesure du possible, une assistance technique et financière, notamment pour :
 - i) Informer le public des effets toxiques exercés par le plomb sur la santé humaine et l'environnement et de la disponibilité de produits de remplacement;
 - ii) Fournir des orientations et de l'aide en matière d'identification des expositions potentielles au plomb;
 - iii) Encourager la certification internationale des nouvelles peintures par des tiers;
 - iv) Mener des programmes de prévention visant à réduire l'exposition au plomb;
 - v) Promouvoir la mise en place de cadres réglementaires nationaux;
 - vi) Encourager les fabricants concernés à remplacer les composés du plomb ajoutés aux peintures par des produits moins dangereux;
 - b) A exprimé son soutien en faveur de la proposition de l'Alliance mondiale tendant à désigner une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb;

c) A invité le secrétariat de l'Alliance mondiale à faire rapport à la Conférence à sa quatrième session sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités de l'Alliance mondiale, conçu conformément à la résolution II/4.

7. Les travaux de l'Alliance mondiale visent à mettre en œuvre le plan d'activités, qui expose les mesures de haut niveau à appliquer jusqu'en 2020, ainsi qu'un plan d'action détaillé pour la période 2015-2016. De plus amples informations figurent dans la mise à jour sur les nouvelles questions de politique générale concernant les peintures au plomb (SAICM/ICCM.4/INF/14).

8. Au 26 juin 2015, 57 gouvernements avaient informé le secrétariat qu'ils avaient mis en place des restrictions juridiquement contraignantes concernant les peintures au plomb, tandis que 14 autres avaient indiqué qu'ils étaient en train de mettre en place de telles mesures. Ces chiffres correspondent aux objectifs fixés dans le plan d'activités de l'Alliance concernant le nombre de pays qui ont adopté des lois, règlements, normes et/ou procédures juridiquement contraignants en vue d'encadrer la production, l'importation, la vente et l'utilisation des peintures au plomb, et en particulier d'éliminer les peintures décoratives contenant du plomb et les peintures au plomb destinées à d'autres applications très susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb, à savoir 30 pays à l'horizon 2013; 70 pays ou plus à l'horizon 2015, et tous les pays à l'horizon 2020.

9. Au 12 juin 2015, 9 gouvernements, 3 organisations intergouvernementales et 26 organisations non gouvernementales ainsi que d'autres, soit un total de 38 partenaires, avaient adhéré à l'Alliance alors que les objectifs du plan d'activités prévoyaient 30 partenaires à l'horizon 2013, 50 à l'horizon 2015 et 70 à l'horizon 2020.

10. En 2013, le PPNUE a appuyé les activités du Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (International POPs Elimination Network - IPEN) qui avaient pour objet de prélever des échantillons et de mesurer la teneur en plomb de peintures décoratives mises sur le marché dans neuf pays en développement et pays à économie en transition, à savoir, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Chili, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kirghizistan, la Tunisie et l'Uruguay¹. La plupart des peintures testées dans ces pays ne répondaient pas aux normes réglementaires mises en place dans la majorité des pays industrialisés. Les peintures testées contenaient de très fortes concentrations de plomb alors que des peintures sans plomb étaient disponibles. Ces travaux relèvent des mesures prioritaires du plan d'activités de l'Alliance mondiale qui visent à combler les lacunes en ce qui concerne les peintures au plomb disponibles sur le marché.

11. Les données produites par ces initiatives complètent les résultats disponibles provenant des analyses de peintures effectuées dans 35 pays et de projets supplémentaires entrepris par les partenaires de l'Alliance mondiale dans le cadre du programme SWITCH-Asia au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Népal, aux Philippines, au Sri Lanka et en Thaïlande. Il ressort des activités relevant de ce programme que la plupart des peintures analysées possèdent des teneurs élevées en plomb, qui sont beaucoup plus fortes dans les peintures de couleur vive que dans les peintures blanches; que certaines des plus grandes marques de peinture du marché ont supprimé le plomb de leurs produits; et que des peintures sans plomb de qualité équivalente sont disponibles.

12. Deux campagnes internationales de sensibilisation à la prévention du saturnisme et mettant l'accent sur l'élimination des peintures au plomb avaient été organisées en 2013 et 2014. À cette occasion, l'Alliance mondiale avait fourni une série de documents multilingues répondant aux besoins des pays pour les aider dans leurs efforts, documents qui étaient mis à disposition sur le site Internet de l'Alliance². Cinquante pays au moins ont organisé des activités au cours des deux campagnes. La campagne de 2015 aura lieu du 25 au 31 octobre.

13. L'Alliance a assuré l'élaboration et la promotion d'une brochure intitulée « *Éléments d'un cadre juridique et réglementaire national pour l'élimination de l'utilisation de plomb dans les nouvelles peintures décoratives* »³. La brochure fournit des conseils aux gouvernements sur l'instauration d'un cadre réglementaire national permettant de mettre en œuvre et faire respecter les dispositions juridiques relatives au contrôle des peintures décoratives au plomb utilisées dans les logements, dans les établissements scolaires et dans d'autres espaces.

14. L'Alliance mondiale continue d'œuvrer pour le renforcement des capacités concernant la peinture au plomb, par la création d'une panoplie juridique et réglementaire. Cette panoplie a pour but d'aider les pays à élaborer des stratégies de sensibilisation aux problèmes posés par les peintures au plomb tout en circonscrivant le marché et en proposant des stratégies d'intervention à l'échelle

¹ www.unep.org/chemicalsandwaste/LeadCadmium/LeadPaintAlliance/Publications/tabid/29591/Default.aspx.

² www.who.int/ipcs/lead_campaign/en.

³ www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Lead_Cadmium/docs/GAELP/GAELP%20Documents/NRFlyer-.pdf.

nationale dans le cadre d'ateliers régionaux, dont le premier se tiendra en Afrique au cours du dernier trimestre de l'année 2015.

15. La troisième réunion de l'Alliance mondiale⁴ s'est tenue le 24 septembre 2014, parallèlement à un atelier sur l'établissement de limites légales pour la teneur en plomb des peintures qui s'est tenu les 22 et 23 septembre 2014. Ces deux manifestations ont été organisées à New Delhi par le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est.

16. Deux projets concernant les peintures au plomb ont été financés au Cameroun et au Népal, respectivement, par l'intermédiaire du Programme de démarrage rapide.

17. Un projet d'une durée de trois ans, approuvé par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en décembre 2013, sera mis en œuvre au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie.

18. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui a officiellement adhéré à l'Alliance mondiale en juillet 2014, s'est engagée à concevoir des projets pour aider les petites et moyennes entreprises à cesser d'utiliser des composés du plomb dans la fabrication de peintures et favoriser la mise en place de cadres réglementaires nationaux adéquats.

19. L'ONUDI a élaboré deux projets concernant l'élimination des peintures au plomb, l'un pour la région andine et l'autre pour la Chine, qui seront financés par le FEM. Le projet pour la région andine met fortement l'accent sur le secteur industriel et sur l'appui à fournir aux entreprises pour qu'elles passent à la production de peintures sans plomb; il sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les centres nationaux pour une production propre de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou. Le projet pour la Chine, lui aussi, vise à stimuler la production de peintures sans plomb et à renforcer les capacités nationales aux fins de l'élimination progressive de la production et de l'utilisation de peintures au plomb dans le pays.

20. Grâce au Gouvernement chinois, par le biais de l'accord-cadre sur la coopération stratégique conclu entre son Ministère pour la protection de l'environnement et le PNUE, un projet promouvant l'arrêt de l'utilisation de peintures au plomb en Chine et en Afrique sera mis en œuvre dès 2015. Ce projet est considéré comme un élément clef de la coopération Sud-Sud.

B. Substances chimiques incorporées dans les produits

21. En ce qui concerne les substances chimiques incorporées dans les produits, dans sa résolution III/2, la Conférence :

a) A décidé qu'une proposition de programme international volontaire d'information sur les substances chimiques incorporées dans les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et pendant tout leur cycle de vie serait élaborée pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session. La Conférence a convenu que les tâches suivantes seraient entreprises lors l'élaboration de la proposition :

- i) Déterminer les rôles et les responsabilités estimées des principaux groupes de parties prenantes;
- ii) Mettre au point des orientations sur les éventuelles informations à fournir et la manière dont l'accès à ces informations et leur échange pourraient se faire pour répondre aux besoins des divers groupes de parties prenantes;
- iii) Entreprendre des projets pilotes pour démontrer l'applicabilité des orientations élaborées dans un ou plusieurs des secteurs prioritaires (p. ex. les matériaux de construction, l'électronique, les textiles et les jouets);
- iv) Entreprendre des activités de sensibilisation des consommateurs et mobiliser l'appui du milieu des affaires, de l'industrie et d'autres parties prenantes;

b) A invité le PNUE à préparer une documentation pertinente et à faciliter la tenue d'un atelier multipartite pour étudier les résultats des tâches définies aux alinéas i) à iv) du paragraphe 21 a).

22. Des progrès concernant les substances chimiques incorporées dans les produits ont été réalisés dans trois domaines clefs : la participation des secteurs de produits aux discussions de l'Approche stratégique sur la question des substances chimiques incorporées dans les produits, la formulation d'un

⁴ www.unep.org/chemicalsandwaste/LeadCadmium/GAELP/MeetingsandEvents/3rdGAELPMeeting/tabid/1036780/Default.aspx.

programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits, et le lancement de la phase pilote du programme dans le secteur textile.

23. L'engagement des secteurs de produits dans les discussions sur les substances chimiques incorporées dans les produits a été considérablement renforcé par la participation, au sein du groupe directeur du programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits, d'experts représentant des secteurs spécifiques. Ces représentants des secteurs textile, automobile et électronique ont enrichi les discussions de leur expérience, issue de la gestion des problèmes tant passés que présents relatifs à ces produits. Outre sa collaboration avec ces secteurs, le PNUE a maintenu ses contacts avec d'autres secteurs de produits et groupes de parties prenantes, par l'intermédiaire notamment de réunions et de manifestations, de webinaires et de téléconférences. Un engagement ciblé et durable auprès des secteurs de produits impliqués a été et continuera d'être un élément clef du succès du programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits.

24. La phase pilote du programme dans le secteur textile en Chine progresse dans le cadre d'un projet financé par le FEM. La mise en œuvre du projet a commencé et se poursuivra jusqu'au début de l'année 2017.

25. La formulation du programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits a démarré immédiatement après la troisième session de la Conférence. À sa quatrième session, la Conférence sera saisie de deux documents élaborés par le PNUE pour qu'elle les examine et les adopte éventuellement – à savoir, la proposition de programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits, laquelle contient un projet de résolution (voir SAICM/ICCM.4/10), et les orientations destinées aux parties prenantes concernant l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits (voir SAICM/ICCM.4/11). Ensemble, ces documents forment la proposition de programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits, ainsi que requis par la Conférence à sa troisième session.

26. L'élaboration de la proposition de programme a progressé pendant la période intersessions grâce à des consultations entre parties prenantes, coordonnées par le groupe directeur du programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits. Des réunions en face-à-face destinées à recueillir les contributions des parties prenantes et à faire progresser la proposition de programme ont eu lieu en décembre 2013 et en juillet 2015.

C. Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

27. Pour ce qui est des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, dans sa résolution III/2, la Conférence a décidé de poursuivre les travaux visant à identifier, compiler et créer une synthèse des meilleures pratiques au niveau international, en s'appuyant sur les initiatives existantes et les possibilités de collaboration, qui pourraient notamment comprendre :

- a) Des outils permettant de progresser dans la mise au point de modèles susceptibles de réduire voire éliminer l'utilisation de substances chimiques dangereuses dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques;
- b) Des normes et pratiques commerciales permettant de déceler et divulguer la présence de substances chimiques dangereuses aux différents stades de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie des équipements électriques et électroniques;
- c) Des outils et informations concernant des produits plus sûrs qui pourraient remplacer, dans les applications des appareils électriques et électroniques, les produits chimiques qui suscitent des préoccupations;
- d) Des stratégies d'achat écologiques à l'usage des entreprises et des gouvernements;
- e) Des politiques prévoyant une responsabilité élargie des entreprises et des gouvernements;
- f) Des stratégies et mesures provisoires pour la conception et la fabrication, qui devraient être mises en œuvre jusqu'à ce que l'élimination soit possible ou que des produits de remplacement plus sûrs soient disponibles.

28. À sa troisième session également, la Conférence a convenu d'approuver l'ajout au Plan d'Action mondial de l'Approche stratégique de 13 nouvelles activités relatives aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

29. Les activités pertinentes ont été axées sur les étapes situées en aval. Plusieurs organismes des Nations Unies et organisations internationales fournissent de manière suivie un appui aux pays en développement ou en transition pour la mise en place de programmes de gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui tiennent compte de toute la chaîne d'approvisionnement inverse des produits électriques et électroniques. La création de politiques et normes internationales spécifiques aux déchets d'équipements électriques et électroniques, la mise en place d'un système de collecte, le transfert des technologies, le renforcement des capacités et la création d'installations de démantèlement ou de recyclage font partie intégrante des programmes de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. L'ONUDI a dans ce domaine des projets en cours en Afrique de l'Est (Éthiopie, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), et elle a élaboré une proposition qui sera soumise au FEM concernant un projet régional de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.

30. Concernant la mise en place d'un système de collecte, le Centre international d'écotechnologie a rédigé en 2012 un document intitulé *Volume III: WEEE/E-waste Take-back System* (Volume III : Système de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques), et l'initiative Solving the E-waste Problem (StEP), initiative visant à résoudre le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques organisée dans le cadre de l'Université des Nations Unies, a publié en 2015 un document intitulé *E-waste Prevention, Take-back System Design and Policy Approaches* (Prévention des déchets d'équipements électriques et électroniques, concept du système de reprise et approches stratégiques). L'Université des Nations Unies a également quantifié le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques dans sa publication intitulée *The Global E-waste Monitor 2014: Quantities, flows and resources* (Suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques à l'échelle mondiale pour 2014 : Quantités, flux et ressources). Des stratégies d'achat écologiques et la responsabilité élargie des producteurs sont présentées comme une part importante des dites politiques de prévention concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques.

31. Des partenariats entre les secteurs public et privé ont été mis au point et des efforts communs ont été déployés pour aider les gouvernements. Les partenariats au sein de l'Initiative StEP et du Partenariat pour une action sur les équipements informatiques continuent d'évoluer de manière régulière.

32. Compte tenu de l'impact sanitaire que les déchets d'équipements électriques et électroniques ont sur les populations vulnérables, l'OMS, en collaboration avec le PNUE, le Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, l'Université des Nations Unies, les centres de collaboration de l'OMS et d'autres parties prenantes, a mis en place un réseau informel pour les travaux relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Une étude pilote a été menée en vue d'examiner les niveaux de métaux lourds chez les enfants vivant et étudiant à proximité des sites de déchets d'équipements électriques et électroniques en Thaïlande.

33. Pour mettre en relief l'importance de la lutte contre les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, en amont, au niveau intermédiaire et en aval, ainsi que l'importance d'une sensibilisation à la récente évolution sur le terrain, plusieurs manifestations ont été organisées par des organismes des Nations Unies et leurs partenaires parallèlement à des réunions de haut niveau.

34. En réponse à l'action requise au titre de l'alinéa a) du sous-paragraphe 27 a) du présent rapport, le secrétariat de l'Approche stratégique a réalisé une étude sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques afin d'aider les parties prenantes à dresser l'inventaire des outils existants concernant les substances chimiques utilisées dans la fabrication de produits électriques et électroniques. Les résultats de cet inventaire indiquent que davantage de travail est nécessaire en amont et à mi-parcours du cycle de vie, au niveau notamment de la conception et de la fabrication.

35. À sa douzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a adopté, à titre provisoire, des directives techniques sur les mouvements transfrontières d'équipements électriques et électroniques usagés ainsi que de déchets d'équipements électriques et électroniques, concernant en particulier la distinction entre déchets et non-déchets au sens de la Convention de Bâle⁵, et a convenu d'inscrire la poursuite des travaux sur ces questions au programme de son Groupe de travail à composition non limitée pour 2016-2017.

36. Plus de 200 organisations non gouvernementales d'intérêt public de 40 pays qui sont des parties prenantes ont élaboré et avalisé une initiative intitulée *A challenge to the global electronics*

⁵ UNEP/CHW.12/5/Add.1/Rev.1.

industry to adopt safer and more sustainable products and practices, and eliminate hazardous chemicals, exposures and discharges (Défi lancé à l'industrie électronique mondiale d'adopter des pratiques et produits plus sûrs et plus viables, et d'éliminer les produits chimiques, expositions et rejets dangereux) – cette initiative recherche la coopération et l'intervention de l'industrie dans les six domaines suivants : la transparence en ce qui concerne les produits chimiques utilisés et les risques qui les accompagnent, l'utilisation de solutions de remplacement plus sûres, la protection des travailleurs, la participation garantie des travailleurs et des membres de la communauté à la gestion rationnelle des produits chimiques, la protection des collectivités et de l'environnement, et les modalités d'indemnisation et de réparation pour les préjudices causés aux personnes et à l'environnement.

37. Parmi les autres efforts prévus pour la période 2015-2020 figure la promotion d'achats écologiques, de concepts respectueux de l'environnement et du traçage de substances dans le processus de production pendant leur cycle de vie.

D. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

38. En ce qui concerne les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés, dans sa résolution III/2, la Conférence :

- a) A encouragé toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique à faciliter l'échange d'informations sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés afin d'améliorer la transparence globale et de permettre de meilleurs processus décisionnels;
- b) A recommandé l'élaboration d'orientations internationales d'ordre technique et réglementaire ainsi que de matériels de formation à la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés;
- c) A prié toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique de continuer d'appuyer le dialogue public sur tous les aspects des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, y compris les avantages et les risques présentés par les nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie;
- d) A invité les organisations internationales compétentes à continuer d'appuyer les efforts visant à faciliter l'échange d'informations sur le renforcement des capacités, à élaborer des orientations et des matériels de formation et à soutenir le dialogue public sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés;
- e) A engagé les membres de l'industrie à poursuivre et à élargir leur action ainsi que leurs responsabilités de gestionnaires avisés en tant que producteurs et fournisseurs de nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et à participer, en les appuyant, aux activités de sensibilisation, d'échange d'informations et de formation ainsi qu'au dialogue public et à la recherche sur les risques;
- f) A invité les comités d'experts de l'Organisation des Nations Unies s'occupant du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques à tenir compte de l'avancement des travaux scientifiques internationaux, à examiner l'applicabilité des critères du Système général harmonisé aux nanomatériaux manufacturés et, au besoin, à établir un plan de travail pour ajuster ces critères;
- g) A invité toutes les parties prenantes à développer des informations sur les nanomatériaux manufacturés afin de permettre la manipulation et l'utilisation sans danger de ces derniers tout au long de leur cycle de vie et à rendre ces informations disponibles;
- h) A recommandé l'élaboration d'autres projets pilotes au niveau national en vue de renforcer la capacité des parties prenantes à assurer une gestion rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés.

39. En outre, à sa troisième session, la Conférence a convenu d'approuver l'ajout au Plan d'action mondial de 13 nouvelles activités relatives aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés.

40. L'UNITAR a mis sur pied un ensemble d'activités régionales et nationales, financées prioritairement par le Gouvernement suisse et appuyées par un réseau composé d'experts du monde entier. Le site Web de l'UNITAR fournit des informations sur les nanomatériaux, en ce qui a trait notamment à ses propres activités.

41. À la fin de l'année 2013, l'UNITAR a lancé un deuxième groupe de projets pilotes au niveau national, en Arménie, en Jordanie et au Viet Nam, en se fondant sur l'expérience tirée des premiers projets pilotes. Les domaines d'activité incluent les suivants : sensibilisation; création de comités de coordination multipartites; établissement de bases de données nationales; dispositions

juridiques concernant l'utilisation en toute sécurité des nanotechnologies et des nanomatériaux; mise à jour des profils nationaux de manière à inclure les nanotechnologies et les nanomatériaux; et définition des domaines d'action prioritaires. Pour appuyer les processus nationaux, l'UNITAR a publié en anglais, en espagnol et en russe un document d'orientation intitulé *Guidance for developing a National Nanotechnology Policy and Programme* (Orientations pour l'élaboration d'une politique et d'un programme nationaux sur les nanotechnologies).

42. L'UNITAR a organisé des cours d'apprentissage en ligne sur les nanotechnologies et les nanomatériaux en tant qu'outil pour renforcer la sensibilisation et accroître l'accès à l'information sur des questions pertinentes, intitulé *Introduction to nanomaterial safety* (Nanomatériaux et sécurité : Introduction). En 2014, deux sessions du cours ont été organisées et l'UNITAR prévoit de proposer le cours à nouveau, avec les mises à jour utiles, pendant la seconde moitié de l'année 2015.

43. L'UNITAR et l'OCDE suivent les travaux du sous-comité d'experts de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Le sous-comité a entamé l'examen de l'applicabilité du SGH aux nanomatériaux, avec l'appui d'un groupe de correspondance informel qui réunit des données sur les nanomatériaux et procède à leur classement.

44. En 2015, l'UNITAR et l'OCDE ont organisé des réunions régionales axées sur le renforcement des capacités en matière de nanosécurité, l'identification des priorités régionales et les débats concernant le projet de résolution sur les nanotechnologies qui sera examiné à la quatrième session de la Conférence⁶. Les réunions devaient se tenir à Lusaka en avril, pour l'Afrique; à Bogota en juin, pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et à Bangkok au cours du troisième trimestre de 2015, pour la région de l'Asie et du Pacifique. Lors de la réunion régionale pour l'Afrique⁷, les participants ont adopté une liste des besoins recensés pour la région et créé un groupe de réseautage et de coordination sur les nanotechnologies et les nanomatériaux, chargé de trouver les financements nécessaires pour se réunir en tant que groupe en 2016 et pour assurer le développement d'un plus vaste projet concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux dans la région.

45. L'OCDE continue de faciliter l'échange d'informations dans le but de renforcer la transparence et d'améliorer le processus décisionnel, par l'intermédiaire de son programme de travail et par la coordination avec des organismes tels que l'UNITAR, l'OMS, la FAO et la Commission économique pour l'Europe.

46. En raison de la tendance toujours plus marquée, observée au cours des dernières années, à recourir aux systèmes réglementaires existants, comme ceux concernant les produits chimiques industriels, pour gérer les risques liés aux nanomatériaux manufacturés, une recommandation du Conseil de l'OCDE a été adoptée en 2013 à laquelle les pays non membres de l'OCDE peuvent adhérer aux fins de renforcer la coopération internationale. Une grande partie des données recueillies dans le cadre de l'évaluation de sécurité des nanomatériaux relèvera du champ d'application du système de l'OCDE concernant l'acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques. Les lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques jouent un rôle essentiel dans ce système. Si nombre desdites lignes directrices sont considérées comme appropriées pour les nanomatériaux, certaines ne le sont pas et l'OCDE s'emploie à les ajuster à la nature spécifique des nanotechnologies et des nanomatériaux.

47. L'attention de l'OCDE reste axée sur l'élaboration d'outils, librement accessibles à tous, pour l'évaluation des nanotechnologies et des nanomatériaux à des fins réglementaires susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la sécurité.

48. L'OMS élabore actuellement des lignes directrices pour faciliter l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail des travailleurs susceptibles d'être exposés à des nanomatériaux dans un large éventail de situations, tant dans un contexte social que dans un contexte de production. Pour aider les décideurs, ces lignes directrices incorporeront des éléments d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que des éléments contextuels.

49. L'OMS a convoqué une réunion d'experts en avril 2015 pour entamer la rédaction, dans le cadre du Programme international de l'OMS sur la sécurité des substances chimiques, d'un nouveau document sur les critères d'hygiène de l'environnement, concernant les méthodes et les principes utilisés pour évaluer les risques d'immunotoxicité liés à l'exposition aux nanomatériaux.

⁶ Voir SAICM/ICCM.4/12.

⁷ Les ateliers prévus dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes n'avaient pas encore eu lieu en 2015 au moment où le présent rapport a été établi sous sa forme définitive. Les résultats des ateliers seront disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unitar.org/cwm/portfolio-projects/nanotechnology>.

E. Perturbateurs endocriniens

50. En ce qui concerne les perturbateurs endocriniens, dans sa résolution III/2, la Conférence :

- a) A décidé de mettre en œuvre des mesures de coopération dans le but de mieux faire connaître et comprendre ces substances aux décideurs et autres parties prenantes;
- b) A invité les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à lancer et faciliter des mesures de coopération s'appuyant sur les activités existantes en vue de :
 - i) Fournir aux parties prenantes concernées des informations actualisées et des conseils scientifiques spécialisés pour définir ou recommander des mesures susceptibles de contribuer à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et leurs effets, en particulier au sein des populations vulnérables;
 - ii) Mobiliser l'attention et faciliter l'échange, la diffusion et la mise en réseau d'informations scientifiques, en menant des activités à tous les niveaux et en exploitant le centre d'échange de l'Approche stratégique, entre autres;
 - iii) Fournir un appui international aux activités visant à développer les capacités des pays à produire des informations et à évaluer les questions liées aux perturbateurs endocriniens, afin de faciliter la prise de décisions;
 - iv) Faciliter le soutien mutuel dans la recherche, la réalisation d'études de cas et l'obtention de conseils sur la manière de procéder pour que les résultats de la recherche se traduisent en mesures de réglementation;
- c) A également invité les organisations participant au Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques à mettre sur pied un programme de travail pour les mesures de coopération.

51. Depuis la troisième session de la Conférence, le PNUE et l'OMS ont publié un rapport intitulé *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012* (État des connaissances sur les perturbateurs endocriniens – 2012), accompagné d'un résumé à l'intention des décideurs. Le résumé a été distribué à tous les centres de coordination de l'Approche stratégique en avril 2013.

52. Conformément à la résolution III/2 F, le PNUE, l'OMS et l'OCDE ont établi un programme de travail pour appuyer la mise en œuvre de ladite résolution.

53. Conformément au programme de travail, le PNUE a organisé des ateliers de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens, immédiatement avant ou après les réunions régionales de l'Approche stratégique dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Europe centrale et orientale, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique. Lors de ces ateliers, comme il ressort de l'adoption de résolutions dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Asie-Pacifique, la nécessité d'une plus grande prise de conscience du problème et la nécessité de mener davantage de recherches, et notamment de recueillir des informations sur les concentrations de perturbateurs endocriniens dans l'environnement, ont été largement reconnues. Des représentants de l'OCDE ont participé à tous les ateliers régionaux organisés par le PNUE et ont présenté des exposés sur les résultats obtenus ainsi que sur les outils et méthodologies élaborés par l'OCDE, lesquels sont à la disposition des autorités réglementaires de tous les pays.

54. Le PNUE a créé un groupe consultatif qui fournit des conseils stratégiques et des conseils de politique générale destinés à accroître et améliorer la coordination intersectorielle et intergouvernementale, et à renforcer la sensibilisation au problème des perturbateurs endocriniens dans les pays en développement et dans les pays en transition.

55. L'OMS a convoqué une réunion d'experts à Bonn (Allemagne), les 7 et 8 juillet 2014⁸, au cours de laquelle les participants ont fait part de leur expérience concernant l'évaluation de l'exposition, la surveillance sanitaire et la conception et réalisation d'études épidémiologiques, le renforcement des capacités aux niveaux national et international et les moyens d'aider les pays à mettre en œuvre la résolution III/2 F.

56. L'OCDE continue à élaborer de nouvelles lignes directrices pour les essais et à mettre à jour celles qui existent en vue de l'évaluation des risques d'effets endocriniens particuliers pour le milieu aquatique et la santé humaine. Les lignes directrices sont formulées en tenant compte des exigences

⁸ Le rapport de la réunion figure sur www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/health-impact-assessment/publications.

réglementaires des différents pays concernant les essais *in vitro* et *in vivo* et sont utilisées par les pays et l'industrie pour sélectionner et hiérarchiser les substances chimiques en prévision d'autres essais, et pour mener des essais de caractérisation des risques. Une réunion du groupe consultatif sur les essais et l'évaluation des perturbateurs endocriniens s'est tenue les 16 et 17 octobre 2014.

57. Compte tenu des progrès accomplis à ce jour et dans une perspective à court et moyen terme conforme aux échéances fixées dans le plan de travail détaillé établi par le PNUE, l'OMS et l'OCDE, les activités prévues cadrent avec la résolution III/2.

58. Les mesures de suivi de la réunion d'experts de l'OMS tenue en 2014 comprennent la rédaction par des groupes d'experts de deux articles scientifiques sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens et sur les effets de ces derniers. L'OMS a en outre lancé un nouveau projet sur l'exposition évitable aux facteurs environnementaux lors des premiers stades de la vie, qui portera notamment sur les perturbateurs endocriniens et contribuera aux travaux menés à l'échelle mondiale sur les facteurs de santé et de maladie liés au développement. Une réunion d'experts est prévue pour 2016 au plus tard.

59. L'OCDE cherche à encourager l'élaboration de lignes directrices pour les essais, en particulier dans les domaines où un dépistage efficace est difficile, comme par exemple les méthodes *in vitro* pour les perturbations thyroïdiennes. De plus, le concept de « voie d'effets nocifs » (adverse outcome pathway) est appliqué pour améliorer la compréhension des mécanismes et les relations entre les mesures enregistrées par les biomarqueurs et les effets indésirables observés. En outre, les lignes directrices pour les essais liés aux analyses de biotransformation (prédiction du métabolisme, par exemple) sont en cours de normalisation et de validation de manière à placer les résultats *in vitro* dans leur contexte.

60. Le PNUE compilera des rapports de synthèse sur les substances chimiques apparentées aux perturbateurs endocriniens (c'est-à-dire les perturbateurs endocriniens connus et potentiels) en se fondant sur les connaissances scientifiques existantes et sur le cadre réglementaire; facilitera les réunions internationales axées sur la science et l'échange d'informations; créera et mènera des campagnes de sensibilisation spécifiques à une région; et aidera certains pays en développement et pays à économie en transition à élaborer dans le cadre du FEM des propositions de projet sur des études de cas pertinentes (évaluation et gestion des perturbateurs endocriniens), en collaboration avec le programme concernant les substances chimiques incorporées dans les produits.

F. Gestion des composés chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs

61. Pour ce qui est de la gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, dans sa résolution III/3, la Conférence :

- a) A noté que d'importants travaux supplémentaires restent nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la résolution II/5;
- b) A invité le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés à étendre la participation aux pays non membres de l'OCDE, car il s'agissait là d'un élément important pour réaliser des progrès supplémentaires;
- c) A également invité le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés à collaborer étroitement avec le secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et avec l'ONUDI.

62. Les travaux liés à la gestion des composés chimiques perfluorés et à la transition vers des produits de remplacement plus sûrs sont administrés par le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés. Les progrès accomplis par le Groupe dans la mise en œuvre de la résolution II/5 sont décrits dans les paragraphes ci-après.

63. En 2013, le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés a publié un document intitulé *Synthesis paper on per- and polyfluorinated chemicals (PFCs)*⁹ [Rapport de synthèse sur les composés chimiques perfluorés et polyfluorés (PFC)], qui donne un aperçu général des questions suivantes : principales utilisations des composés chimiques perfluorés, preuves scientifiques, approches réglementaires et produits de remplacement. En 2013-2014, quatre webinaires publics ont été organisés afin de présenter les informations contenues dans le rapport de synthèse¹⁰.

⁹ www.oecd.org/chemicalsafety/risk-management/synthesis-paper-on-per-and-polyfluorinated-chemicals.htm.

¹⁰ Des informations sur ces webinaires figurent sur le site www.oecd.org/ehs/pfc/pfceventsmeetingswebinars.htm.

64. Un portail Web sur les composés chimiques perfluorés a été créé pour l'échange d'informations en la matière (<http://www.oecd.org/ehs/pfc/>). Sa structure a été revue pour qu'il soit plus facile à gérer à long terme, et la nouvelle structure est en cours de mise en œuvre. Une fois le portail restructuré et rationalisé, des éléments supplémentaires pourront être proposés et perfectionnés pour alimenter les différentes sections dudit portail.
65. Un rapport sur les stratégies de réduction des risques pour les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)¹¹ a été rédigé par le Groupe dans le but d'analyser les approches que divers pays sont en train d'élaborer ou ont mises en place pour réduire les risques liés auxdites substances.
66. Le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés a accepté de repousser la réalisation d'une étude sur la production, l'utilisation et les émissions de PFC jusqu'à obtention d'une plus forte participation de pays non membres de l'OCDE. Entre-temps, le Groupe a élaboré un document mettant en relief les lacunes et imprécisions des mesures des émissions de PFAS dans le monde, en mettant l'accent sur les acides perfluorocarboxyliques (PFCA), qui constituent un sous-ensemble des PFAS.
67. Des efforts ont été faits, et se poursuivent, pour amener davantage de parties prenantes à participer aux travaux du Groupe mondial, afin que ce dernier soit véritablement un forum ouvert réunissant des acteurs de pays en développement et de pays en transition, ainsi qu'un large éventail d'acteurs issus de pays de l'OCDE et de parties prenantes du secteur industriel à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement/de valeur. La Chine, par exemple, est engagée dans le projet sur les approches pour une réduction des risques liés aux PFAS et a fourni des informations sur les programmes et mesures en cours au niveau national. Les efforts se poursuivront pour créer des projets pertinents pour les pays en développement et les pays à économie en transition s'agissant des PFAS. Des webinaires seront organisés pour communiquer avec un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants des industries situées en aval.

III. Programmes de travail proposés

68. Les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 ont circonscrit comme l'un des six principaux domaines d'activité l'intensification des efforts visant à réduire les risques et à partager l'information sur les nouvelles questions de politique générale, soulignant la nécessité d'attirer davantage d'attention politique sur ces questions et de favoriser une meilleure coordination, collaboration et coopération entre les parties prenantes concernées.
69. Prenant en considération les mesures prioritaires requises, les organisations chefs de file pour les nouvelles questions de politique générale ont mis au point des programmes de travail distincts pour les différentes questions dans le cadre de leurs dossiers individuels, dans le but de renforcer les mesures de coopération dans ces domaines et de concrétiser certaines mesures de réduction des risques, dont de possibles indicateurs et cibles, d'ici à 2020.

¹¹ L'abréviation PFAS signifie substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. Par le passé, les PFAS étaient souvent appelés « PFC » (produits chimiques perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés); cependant, « PFC » peut aussi être interprété comme faisant référence aux hydrocarbures perfluorés, qui ne contiennent que des atomes de carbone et de fluor et présentent des propriétés et des fonctionnalités fondamentalement différentes de celles des PFAS. Dans un souci de clarté, la terminologie utilisée est donc en train d'évoluer de PFC à PFAS pour décrire la catégorie de substances visées par le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés.